

# CHAPITRE 1 LA TVA



- Taxe sur la Valeur Ajoutée
- Impôt indirect supporté par le consommateur final
- Principale ressource de l'Etat
  - Données INSEE 2025
    - TVA environ 175,1 milliards
    - IR environ 121 milliards
    - IS environ 83,4 milliards
- Entreprise = collecteur de TVA pour l'Etat
- Taxe = impôt
- Valeur ajoutée = valeur créée par l'entreprise
  - Exemple

L'entreprise A achète 2 000 €HT de marchandises qu'elle revend 3 000 €HT

Valeur créée par l'entreprise =  $3000 - 2000 = 1\ 000$

TVA encaissée sur la vente 600€ - TVA payée sur l'achat 400 €

TVA reversée à l'Etat =  $600 - 400 = 200$

200 = montant de la TVA sur la valeur créée par l'entreprise (soit  $1\ 000 * 20\%$ )

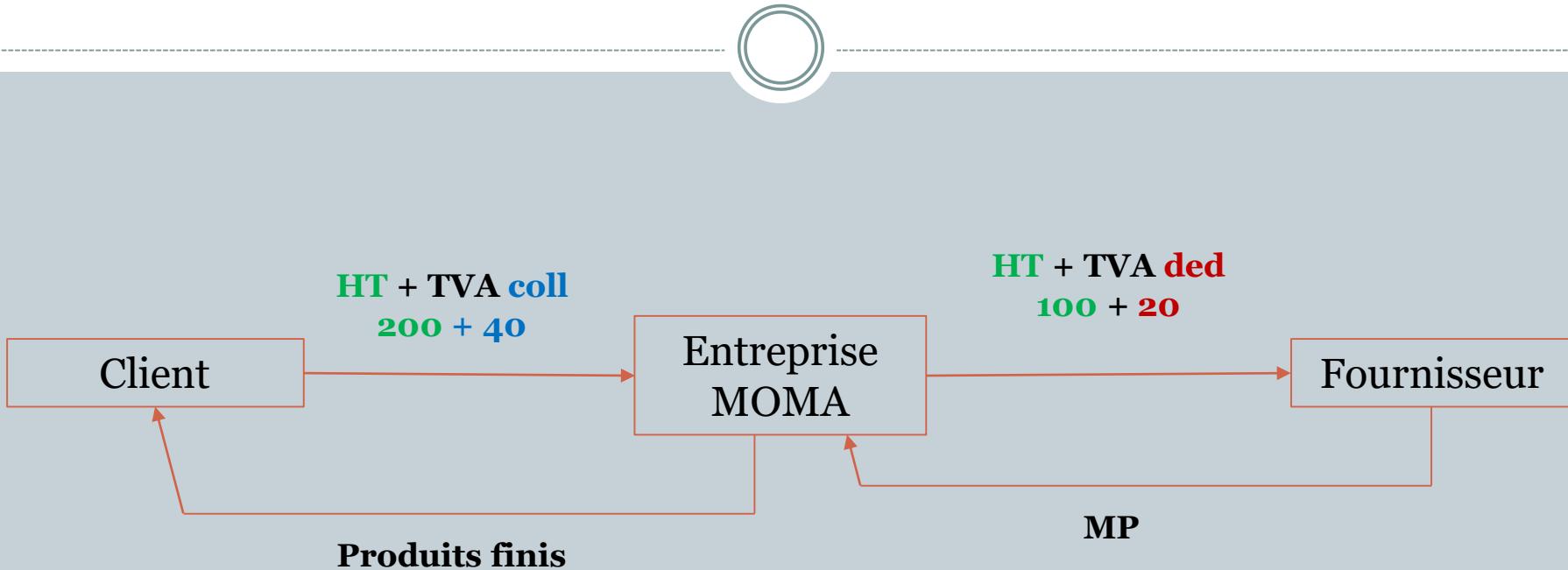


## A. Champ d'application

- Principe
  - TVA sur tous les biens et services consommés en France
- Des exceptions
  - Ex. opérations d'assurance, éducation, soins médicaux, exportations, etc...

## B. Base taxable

- Montant total effectif du prix HT
  - Sont compris dans le prix : le prix du bien ou service + frais accessoires
  - Ex. prix payé 450 € + transport 50 € + manutention 25 €
  - TVA calculée sur la base de 525 €HT et d'un taux de 20 % soit 105 €



$$VA = 200 - 100$$

$$VA = 100 \text{ et TVA à reverser de } 100 * 20\% = 20$$

TVA coll 40 – TVA ded 20 donc à reverser à l'Etat de 20

## C. Taux

- Taux défini au regard des directives européennes
  - Taux normal = 20 % taux usuel sauf texte fiscal spécifique
  - Taux intermédiaire = 10 %
    - Transport voyageur, restauration, travaux d'amélioration du logement, entrées dans les cinémas, foires, salons, congrès, expositions, festivals, bois de chauffage, engrains biologiques, produits phytopharmaceutiques biologiques, aux médicaments non remboursés ...
  - Taux réduit = 5.5 %
    - Produits alimentaires; produits d'origine agricole, de la pêche, de la pisciculture et de l'aviculture; repas cantines scolaires; livres; spectacles vivants; abonnements gaz et électricité; travaux d'amélioration du logement si amélioration énergétique; fourniture de chaleur issue d'énergies renouvelables, activités équestres, entrées dans un parc zoologique ...
  - Taux particulier = 2.1 %
    - Médicaments remboursés par la sécurité sociale, publications de presse

- Exemples de taux dans l'UE
- Belgique = 21 %
- Danemark = 25 %
- Allemagne = 19 %
- Portugal = 23 %
- Luxembourg = 17 %
- Hongrie = 27 %



## D. Fait générateur et exigibilité

- Fait générateur
  - Evènement rendant l'impôt applicable
- Exigibilité
  - Moment où l'Etat a le droit de demander le paiement de la taxe
- En pratique l'exigibilité est la date la plus importante
  - Chez le fournisseur = détermine la date d'imposition de l'opération
  - Chez le client = détermine la date de déduction de la taxe



- Le plus souvent ces deux évènements interviennent au même moment
- Dans les autres cas, la date de l'exigibilité prévaut
- Livraison des biens meubles corporels
  - Fait générateur et exigibilité = **la livraison**
    - Moment où le fournisseur enregistre la facture de vente
    - TVA exigible au titre du mois de livraison (même en l'absence de facture)
    - Pas d'influence des conditions de paiement
    - **À compter du 1-1-2023, la TVA devient exigible sur les acomptes encaissés sur les livraisons de biens (Loi 2021-1900 du 30-12-2021 art. 30). En contrepartie, le client peut récupérer la TVA mentionnée sur la facture d'acompte s'il est assujetti à la TVA.**

# Section 2 Modalités de calcul



- TVA calculée sur les opérations d'un mois
  - Total TVA enregistrée sur les achats et TVA enregistrée sur les ventes
  - Calcul de la TVA à payer à l'Etat ou de la créance de TVA sur l'Etat

## A. La TVA sur les ventes

- TVA collectée
- Calcul sur le montant HT du bien – TVA 20 %
  - Prix HT du bien 100 €
  - $TVA = 100 * 20 \% = 20$  ou  $100 * 0,2 = 20$
  - Montant TTC =  $100 + 20 = 120$
- Calcul sur le montant TTC du bien
  - Prix TTC du bien 180 €
  - Montant HT =  $180 / 1,2 = 150$        $TVA = 180 - 150 = 30$

## Section 2 Modalités de calcul



### B. La TVA sur les achats

- TVA déductible
- Pas de calcul car TVA inscrite sur la facture
- Déductibilité sous conditions :
  - Opération d'aval soumise à la TVA
  - Acquisition pour les besoins de l'exploitation
  - Pas de mesure expresse d'exclusion du droit de déduction
  - TVA mentionnée sur un document justificatif (la facture)
- Modalités de déductibilité
  - TVA déductible dès qu'elle est exigible chez le fournisseur
  - Cas particulier de TVA pas entièrement déductible => intégrée au coût d'acquisition du bien

## Section 2 Modalités de calcul



### c. TVA à payer ou crédit de TVA

- Périodicité de déclaration de TVA dépend du régime fiscal de l'entité
- Généralement déclaration mensuelle
- Fin du mois total TVA collectée – total TVA déductible du mois
  - = TVA à payer à l'Etat si TVA collectée > TVA déductible
  - = Crédit de TVA à reporter si TVA collectée < TVA déductible



## ○ Exemple

	Avril N	Mai N
Ventes HT	700 000	1 200 000
Achats et frais HT	150 000	80 000
Acquisition immobilisations HT	600 000	900 000

## ○ Calculer le montant de TVA à déclarer fin avril et fin mai (taux 20 %)

# Section 2 Modalités de calcul



	Avril N	Mai N
Ventes HT	700 000	1 200 000
TVA collectée	140 000	240 000
Achats et frais HT	150 000	80 000
TVA déductible/ABS	30 000	16 000
Acquisition immobilisations HT	600 000	900 000
TVA déductible/immo	120 000	180 000
Total TVA collectée	140 000	240 000
Total TVA déductible	150 000	$(16 + 180 + 10)$ 206 000
TVA à déclarer	- 10 000	34 000



- Les entreprises collectent la TVA pour l'Etat : neutralité
  - La TVA collectée n'est pas un produit
  - La TVA déductible n'est pas une charge
  - Seule la TVA non déductible est comprise dans le coût d'acquisition d'un bien
- Les charges, les produits et acquisitions d'immobilisation s'enregistrent HT dans les comptes concernés

## A. Les comptes de TVA

- Prévus par le PCG
  - Comptes de tiers, classe 4
    - 44 - Etat
    - 445 - Etat Taxes sur le chiffre d'affaires
  - *4452 TVA due intracommunautaire*
  - *4455 Taxes sur le chiffre d'affaires à décaisser*
    - 44551 TVA à décaisser

# Section 3 Comptabilisation



- 4456? Taxes sur le chiffre d'affaires déductibles
  - 44562 TVA sur immobilisations
  - 44566 TVA sur ABS
  - 44567 Crédit de TVA à reporter
- 4457 Taxes sur le chiffre d'affaires collectées par les entreprises
  - 44571 TVA collectée
- 4458 Taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente
  - 44586 Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures non parvenues
  - 44587 Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures à établir

## B. L'enregistrement de la TVA

- Enregistrement des biens (*idem pour les services avec option sur les débits*)
  1. Enregistrement d'une facture d'achat
- TVA déductible sur biens
  - Crédit sur l'Etat, donc inscription au débit du compte concerné
  - Dette fournisseur enregistrée TTC
  - Exemple

*Achat de 1000 €HT de marchandises  
100 €HT de frais de transport  
Règlement fin de mois*

# Section 3 Comptabilisation



TVA déductible

$$1100 * 20 \% = 220$$

Enregistrement dans le journal

	Date			
607	Achats de marchandises		1 000	
624	Transports / biens		100	
44566	TVA déductible / ABS		220	
401	Fournisseur <i>(Facture d'achat n° ...)</i>			1 320



## 2. Enregistrement d'une facture de vente de biens

- TVA collectée
  - Dette envers l'Etat, donc inscription au crédit du compte concerné
  - Crédit client enregistrée TTC
  - Exemple

*Vente de marchandises pour 80 000 €HT  
Encaissement fin de mois*

TVA collectée

$$80\ 000 * 20 \% = 16\ 000$$

Enregistrement dans le journal

	Date	Débit	Crédit
411	Clients	96 000	
707	Ventes de marchandises		80 000
44571	TVA collectée <i>(Facture de vente n° ...)</i>		16 000



### 3. Enregistrement d'une facture d'acquisition d'immobilisation

- TVA déductible sur acquisition d'immobilisation

- Même logique pour l'achat d'ABS mais comptes spécifiques
- Cas de non déductibilité de la TVA = véhicule de tourisme
- Exemple

*Acquisition d'un matériel industriel 50 000 €HT*

*Paiement différé*

TVA déductible

$$50\ 000 * 20 \% = 10\ 000$$

Enregistrement dans le journal

		Date		Débit	Crédit
2154	Matériels industriels			50 000	
44562	TVA déductible sur immobilisation			10 000	
404	Fournisseurs d'immobilisations <i>(Facture n°...)</i>				60 000



## 4. Enregistrement de la déclaration de TVA

### ► Cas de la TVA à décaisser (à payer)

#### Exemple

Total TVA collectée	87 550
Total TVA déductible /ABS	25 000
Total TVA déductible sur immobilisations	10 000
Calcul      TVA collectée	87 550
moins TVA déductible	- <u>35 000</u>
<b>TVA à décaisser</b>	<b>52 550</b>



## ► Cas de la TVA à décaisser (suite)

Enregistrement au journal

	Date	Débit	Crédit
4457	TVA collectée	87 550	
44562	TVA déductible sur immobilisation		10 000
44566	TVA déductible / abs		25 000
4455	TVA à décaisser		52 550
<i>(Enregistrement de la déclaration de TVA du mois de ...)</i>			

- Tous les comptes de TVA sont soldés
- Il ne reste que le montant de la TVA à décaisser



## ► Cas du Crédit de TVA (suite)

Enregistrement au journal

		Date		Débit	Crédit
4457	TVA collectée			100 000	
44567	Crédit de TVA			10 000	
44562	TVA déductible sur immobilisation				90 000
44566	TVA déductible / abs				20 000
	<i>(Enregistrement de la déclaration de TVA du mois de ...)</i>				

- Tous les comptes de TVA sont soldés
- Il ne reste que le montant du crédit de TVA



## ► Cas de la TVA à décaisser (chiffres à virgules)

### Exemple

Total TVA collectée	87 550,37
Total TVA déductible / ABS	25 000
Total TVA déductible sur immobilisations	10 000

Calcul (TVA coll - TVA dédu)

$$\begin{aligned} & 87 550,37 \text{ coll} \\ & - \underline{35 000 \text{ ded}} \\ & \quad \quad \quad \mathbf{52 550} \end{aligned}$$

TVA à décaisser  
(écart 37 centimes !)

# Section 3 Comptabilisation



## ► Cas de la TVA à décaisser (suite)

Enregistrement au journal

- (1) Tous les comptes de TVA sont soldés
- (2) Il ne reste que le montant de la TVA à décaisser

		Date	fin M	Débit	Crédit
4457	TVA collectée			87 550,37	
44562	TVA déductible sur immobilisation				10 000
44566	TVA déductible / abs				25 000
4455	TVA à décaisser				52 550
<b>758</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>				<b>0,37</b>
	<i>(Enregistrement de la déclaration de TVA du mois de ...)</i>				

## ► Cas du crédit de TVA

### Exemple

Total TVA collectée	69 400,30
Total TVA déductible /ABS	75 000,45
Total TVA déductible sur immobilisations	20 000,00

Calcul      (TVA coll _ TVA dédu)	69 400,30 coll
	- <u>95 000,45 ded</u>
	<b>25 600</b>

# Section 3 Comptabilisation



## ❖ Cas du crédit de TVA (suite)

		Date	Fin M	Débit	Crédit
4457	TVA collectée			69 400,30	
44567	Crédit de TVA à reporter			25 600,00	
658	<b>Autre charges de gestion courante</b>			<b>0,15</b>	
44566	TVA déductible sur abs				75 000,45
44562	TVA déductible sur immobilisations				20 000,00
	<i>(Enregistrement de la déclaration de TVA du mois de ...)</i>				

- Tous les comptes de TVA sont soldés
- Il ne reste que le montant du crédit de TVA à reporter
  - Crédit de TVA à reporter sur la déclaration de la **période** suivante ou à se faire rembourser



## 5. Règlement de la TVA

- Règlement de la TVA lors de l'envoi du formulaire de déclaration (CA3) aux services fiscaux

		Date	(jj/M+1)	Débit	Crédit
4455	TVA à décaisser			52 550	
512	Banque <i>(virement N°.....)</i>				52 550

- Le compte 4455 TVA à décaisser est soldé



## 6. Cas du retour d'éléments achetés ou vendus

- Retour à un fournisseur d'un achat de bien
  - Analyse comptable de l'opération
    - Diminution de la charge
    - Diminution de la TVA déductible
    - Diminution de la dette fournisseur (même si le paiement initial était comptant)

		Date		Débit	Crédit
401	Fournisseur			Retour TTC	
6....	Charge				Retour HT
44566	TVA déductible <i>(Avoir sur retour N°...)</i>				TVA sur retour

# Section 3 Comptabilisation



- ✖ Retour d'un client d'un bien vendu
  - Analyse comptable de l'opération
    - Diminution du produit
    - Diminution de la TVA collectée
    - Diminution de la créance client(même si le paiement initial était comptant)

		Date		Débit	Crédit
7 44571	Produit TVA collectée			Retour HT TVA sur retour	
411	Client <i>(Avoir sur retour N°...)</i>				Retour TTC

**La société Tévéa** fabrique des luminaires qu'elle revend à des détaillants.

Vous enregistrerez l'ensemble des opérations du mois de septembre 2023 (au journal), calculerez et enregistrerez le montant de la TVA à déclarer au titre de ce mois.

- Le 2/09 Achat de 2 rouleaux de tissus pour abat-jour au prix de 1 000 € HT le rouleau, au fournisseur TISSAL. Fact. A1. Paiement différé de 60 jours.
- Le 6/09 Livraison et facturation au client LEICLAIRER d'un lot d'appliques murales pour une valeur totale de 7002€HT, paiement à 30 jours fin de mois. Fact Va
- Le 15/09 Achat d'un véhicule de tourisme pour la direction commerciale, montant HT 25 000 €, paiement comptant. Fact A2
- Le 18/09 Achat d'une plaque d'acier pour fabriquer des appliques, montant 600 € HT, paiement comptant. Fact A3
- Le 20/09 Livraison et facturation au client LED de la commande de 60 lampadaires acier et bois. Montant total de la commande 6 000 € HT, paiement comptant. Fact. Vb
- Le 20/09 Retour de la plaque d'acier au fournisseur et enregistrement de l'avoir AVF1
- Le 21/09 Enregistrement de la facture d'électricité du trimestre, paiement le 10 du mois suivant, pour un montant de 1 000 €HT. Fact EL1
- Le 23/09 Réception de la facture de téléphone de la flotte de mobiles de l'entreprise pour le mois d'août, montant HT 1 500 €, paiement comptant. Fact Tel1
- Le 25/09 Livraison et facturation au client LALUMER d'une commande de lustres d'une valeur de 5 000 €HT, paiement à 30 jours le 10. Fact Vc
- 27/09 Lalumer nous retourne 3 lustres cassés soit un total de 1000 €HT, enregistrement de l'avoir AV1
- Le 29/09 Acquisition d'une machine à emballer les commandes, montant 10 000 € HT, paiement à 60 jours fin de mois. Fact A4